

Ministère de l'industrie et
de l'artisanat

Comptabilité

24-10-1988

100-1
P9912

0034/10/88/00 69

Kigali, le

pour acquit: Ntarugera J.M.V ^{dans}
 Commune Kigarama
 Préf Kibungo
 N° 28629

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier
 du Rwanda
KIGALI.

27 OCT 1988

Paiement par Comptable
 N° 0034... autorisé
 Pour l'Ordonnateur - Trésorier
 du Rwanda
 Le Directeur de l'Ordonnancement

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier,

21 OCT. 1988

Il y a lieu de payer aux agents ci-après
 à titre d'indemnités de restaurant, le montant indiqué en regard de chacun
 pour une mission à .. BUTARE; suivant les ordres
 de mission en annexe.

<u>Noms & Prénoms</u>	<u>Jours</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant</u>
KAMANZI Callixte	1	2.500	2.500 ✓
	1	1.250	1.250 ✓
NTARUGERA J.M. Vianney	1	1.250	1.250 ✓
	1	625	625 ✓
			<u>5.625</u> ✓

à charge de 18070322
 Engagement n° 3 du 27/10/88
 le 27/10/88
 Gestionnaire des Crédits du Service
Bulu

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
 DES FINANCES
 Kigali, le 21 OCT. 1988

Certifié sincère et véritable et arrêté
 à la somme de CINQ MILLE SIX CENT VINGT CINQ FRANCS

Le Gestionnaire des Crédits au Ministère
 de l'Industrie et de l'Artisanat

Pour approbation:
 Le Secrétaire Général
 NRUNDIYIZI Boniface

Bulu

ORDRE DE MISSION

Monsieur KAMAZI Calliste
Fonction Dirigéant Artisanat en PVE
Doit se rendre à NYAKIZU (Forum mondiale de l'alimentation)
Pour raison de service participer à cette cérémonie
Durée de voyage 2 jours (22 au 23 octobre 1988)

Fait à Kigali le 18/10/88
LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT.
375

ORDRE DE MISSION

Monsieur NTARUGERA
Fonction Chauffeur
Doit se rendre à NYAKIZU - BUTARE
Pour raison de service Conduire Dirigéant KAMAZI
Durée de voyage 2 jours (22 au 23 octobre 1988)

Fait à Kigali, le 18/10/88
LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT.